

KONECRANES

Code de conduite des fournisseurs

Sommaire

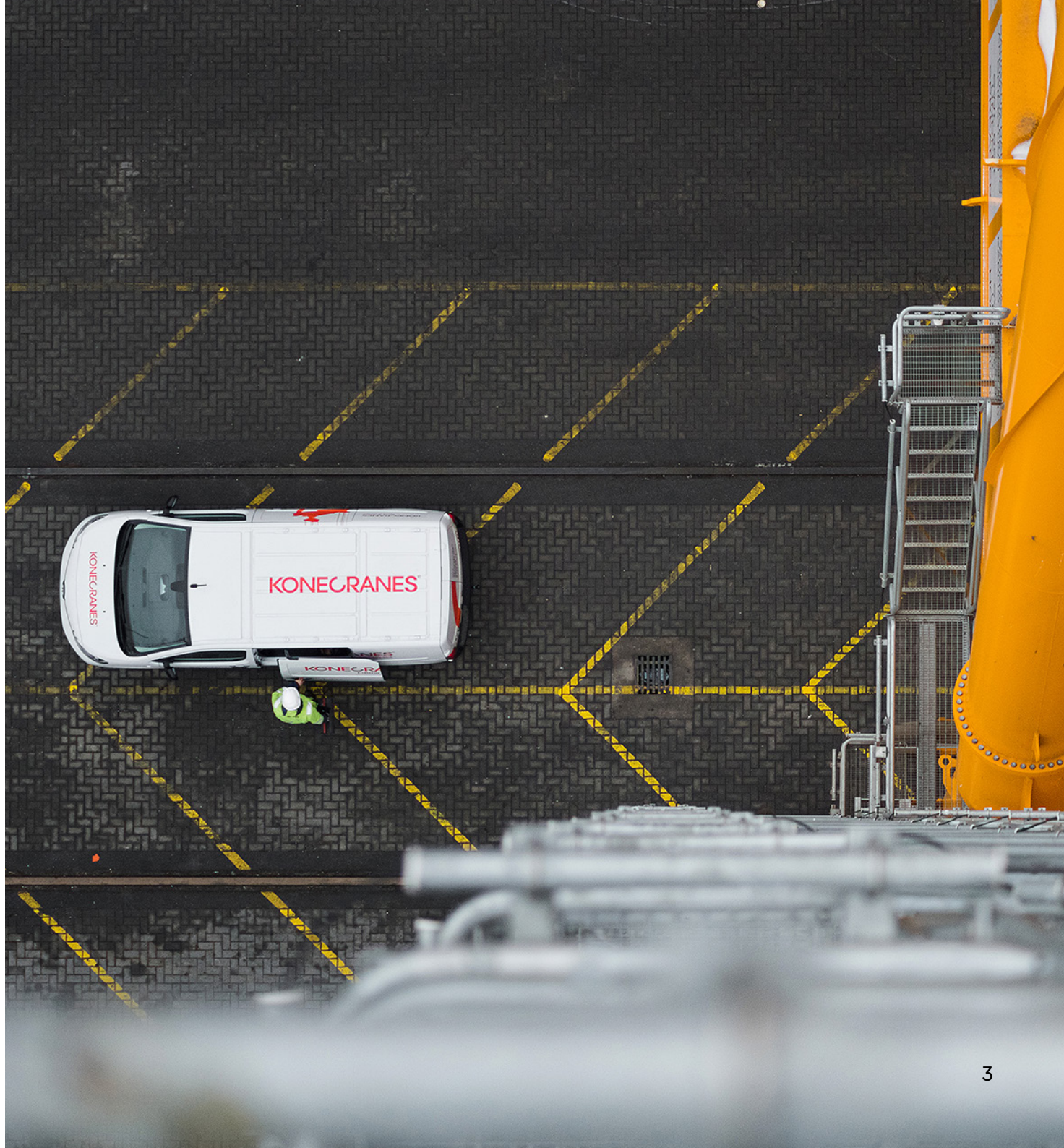
| | |
|---|----|
| Sommaire | 2 |
| Objectif du Code | 3 |
| Conformité aux lois et réglementations | 4 |
| Droits humains | 5 |
| Santé et sécurité | 7 |
| Environnement | 8 |
| Protection des données et confidentialité | 9 |
| Lutte contre la corruption | 10 |
| Concurrence loyale | 11 |
| Conflits d'intérêts | 12 |
| Commerce international | 13 |
| Sécurité | 14 |
| Confidentialité et propriété intellectuelle | 15 |
| Signalement des problèmes de conformité | 16 |
| Surveillance et audit | 17 |



Objectif du Code

Konecranes attend de ses fournisseurs et de ses sous-traitants qu'ils conduisent leurs activités en respectant les mêmes exigences et principes juridiques et éthiques que ceux imposés dans le Code de conduite de Konecranes. Ces principes sont d'une importance capitale pour établir ou mener à bien des relations commerciales. Konecranes s'engage à respecter les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Le Code de conduite des fournisseurs de Konecranes (ci-après « Code ») définit les exigences juridiques et éthiques minimales et les principes de conduite que Konecranes exige de ses fournisseurs et sous-traitants. Le Code s'applique à toutes les entreprises entretenant une relation contractuelle directe avec Konecranes, ainsi qu'aux sous-fournisseurs et sous-traitants qui fournissent des services ou des produits à ces entreprises au profit de Konecranes (collectivement dénommés ci-après « Fournisseur »).



Conformité aux lois et réglementations

Le Fournisseur est tenu d'agir dans le respect des lois et des réglementations en vigueur. Le Code ne vise pas à remplacer ni à outrepasser les lois nationales, mais il doit toujours être considéré comme l'exigence et l'attente minimales.



Droits humains

Respect des humains

Le Fournisseur traitera ses employés de manière juste et équitable, en respectant les droits humains tels que définis dans la Charte internationale des droits humains et la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Le Fournisseur doit identifier, évaluer, prévenir, atténuer et remédier aux impacts négatifs sur les droits humains.

Libre choix de l'emploi

Toute forme d'esclavage moderne, y compris le travail forcé, le travail obligatoire, la servitude pour dettes, la traite des êtres humains ou similaire, est interdite. Tout travail sera volontaire et les travailleurs seront libres de quitter leur travail à tout moment ou de mettre fin à leur emploi sans pénalités, moyennant un préavis raisonnable conformément au contrat de travail. Aucun employé ne sera tenu de fournir ses papiers d'identité, de déposer de l'argent ou de payer des frais de recrutement au cours de son emploi.

Jeunes travailleurs

Le Fournisseur s'assurera de ne pas faire travailler des enfants. Le terme « enfant » désigne toute personne âgée de moins de 15 ans, ou n'ayant pas atteint l'âge de fin de scolarité obligatoire, ou n'ayant pas atteint l'âge minimum de travail dans le pays concerné, selon l'âge le plus élevé. Le Fournisseur demandera et contrôlera l'âge déclaré par ses employés. Il est interdit aux travailleurs de moins de 18 ans (jeunes travailleurs) d'effectuer des tâches susceptibles de mettre en danger leur santé ou leur sécurité, y compris les quarts de travail de nuit et les heures supplémentaires.

Heures de travail

Les heures de travail doivent être conformes aux lois locales et aux conventions collectives, et doivent être respectées et documentées. Toutes les heures supplémentaires seront effectuées sur base volontaire. Le Fournisseur accordera à ses employés des jours de repos réguliers, en moyenne au moins un jour de congé par période de sept jours.

Salaires et avantages

La rémunération à verser aux travailleurs doit être conforme aux lois salariales et aux conventions collectives applicables, y compris celles relatives au salaire minimum, aux heures supplémentaires et aux avantages obligatoires.



Non-discrimination et non-harcèlement

Le Fournisseur ne tolérera aucune discrimination à l'encontre d'un employé pour des raisons telles que la race, la religion, la couleur de peau, le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'âge, l'état civil, l'origine nationale, la citoyenneté, l'opinion politique, l'appartenance syndicale, le handicap (lorsque le candidat ou l'employé est qualifié pour exercer les fonctions essentielles du poste avec ou sans aménagements raisonnables) ou d'autres formes de discrimination couvertes par les réglementations et lois pertinentes en matière de recrutement, d'embauche, de placement, de promotion ou de toute autre condition d'emploi. Le Fournisseur veillera à ce que ses employés bénéficient de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement fondées sur le mérite.

Le Fournisseur n'autorisera aucun harcèlement ni abus physique, psychologique, verbal ou sexuel à l'encontre d'un employé. Les politiques et processus disciplinaires à l'appui de ces exigences doivent être clairement définis et communiqués aux employés.

Liberté d'association

Le Fournisseur reconnaîtra la liberté d'association et le droit à la négociation collective.



Santé et sécurité

Le Fournisseur s'assurera que ses employés bénéficient d'un environnement de travail sain et sûr. Le Fournisseur prendra des mesures de protection adéquates contre les blessures et les maladies professionnelles et veillera à ce que ses employés soient formés pour effectuer leur travail correctement et en toute sécurité. Cela comprend, au minimum, les mesures suivantes :

- Évaluer, gérer, contrôler et atténuer les risques pour la santé et la sécurité ;
- Fournir la formation et les instructions nécessaires et s'assurer qu'elles sont communiquées aux employés concernés et comprises par ces derniers ; et
- Fournir les outils, les équipements et l'équipement de protection individuelle sûrs et appropriés.

Les employés doivent avoir accès à des installations propres et sûres, ainsi qu'à de l'eau potable et à des toilettes.

Le Fournisseur doit, au minimum, documenter par écrit son respect des principes suivants :

- Obtention, respect et actualisation des permis, licences et enregistrements nécessaires ;
- Contrôle de l'exposition des travailleurs à des risques potentiels pour la santé et la sécurité par le biais d'une conception, d'une ingénierie, de contrôles administratifs, d'une maintenance préventive et de procédures de travail sûres appropriés ;
- Identification et évaluation des situations et événements d'urgence afin de minimiser leur impact par la mise en œuvre de plans d'urgence et de procédures d'intervention ; et
- Identification, évaluation et contrôle de l'exposition des travailleurs aux risques chimiques, biologiques, électriques et physiques toxiques.

Un environnement de travail sûr et sain est l'un des droits fondamentaux du travail que le Fournisseur est tenu de garantir à ses employés.



Environnement

Le Fournisseur doit disposer d'un système approprié de gestion environnementale. Le Fournisseur se concentrera sur l'efficacité énergétique et des ressources, ainsi que sur la gestion des déchets et des produits chimiques. Le Fournisseur s'efforcera de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de ses propres opérations et de sa chaîne de valeur.

Le Fournisseur doit surveiller, contrôler et s'efforcer de réduire l'impact environnemental de ses propres opérations. Le Fournisseur doit disposer d'instructions écrites couvrant tous les processus ayant des impacts environnementaux potentiels, tels que le stockage et la manipulation de matières dangereuses. Le Fournisseur doit obtenir, maintenir et respecter les permis, licences et enregistrements environnementaux. Le Fournisseur traitera de manière adaptée les eaux usées, les émissions atmosphériques et sonores et les déchets solides générés par ses opérations.

S'il en a été convenu séparément avec Konecranes, le Fournisseur doit mesurer et communiquer ses émissions de gaz à effet de serre sur une base annuelle et fournir des données de performance environnementale pour ses produits et services, telles que les émissions de GES pour les évaluations environnementales, les évaluations du cycle de vie des produits et/ou les déclarations de produits.

Le Fournisseur qui vend des produits à Konecranes doit se conformer à la [Liste des substances à usage restreint de Konecranes](#).



Protection des données et confidentialité

Le Fournisseur traitera les données à caractère personnel conformément aux lois applicables et aux accords conclus avec Konecranes. Dans tous les cas, les données à caractère personnel doivent être traitées de manière loyale et prudente. Le Fournisseur doit mettre en œuvre des mesures organisationnelles et techniques appropriées pour garantir la sécurité des données à caractère personnel et, si nécessaire, s'engager à prendre des dispositions juridiquement contraignantes telles que des accords écrits appropriés pour garantir la conformité et le droit des personnes à la protection des données/à la vie privée.



Lutte contre la corruption

Le Fournisseur ne s'engagera pas dans des pratiques commerciales sur fond de corruption sous quelque forme que ce soit, y compris l'extorsion, le détournement et les pots-de-vin, ni dans des activités de blanchiment d'argent.

Le Fournisseur ne doit jamais chercher, accepter, donner ou offrir, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, des pots-de-vin, des dessous-de-table ou d'autres paiements indus. Les paiements illégitimes désignent tout élément de valeur offert dans l'intention d'obtenir ou de conserver un avantage commercial inapproprié ou un gain personnel.

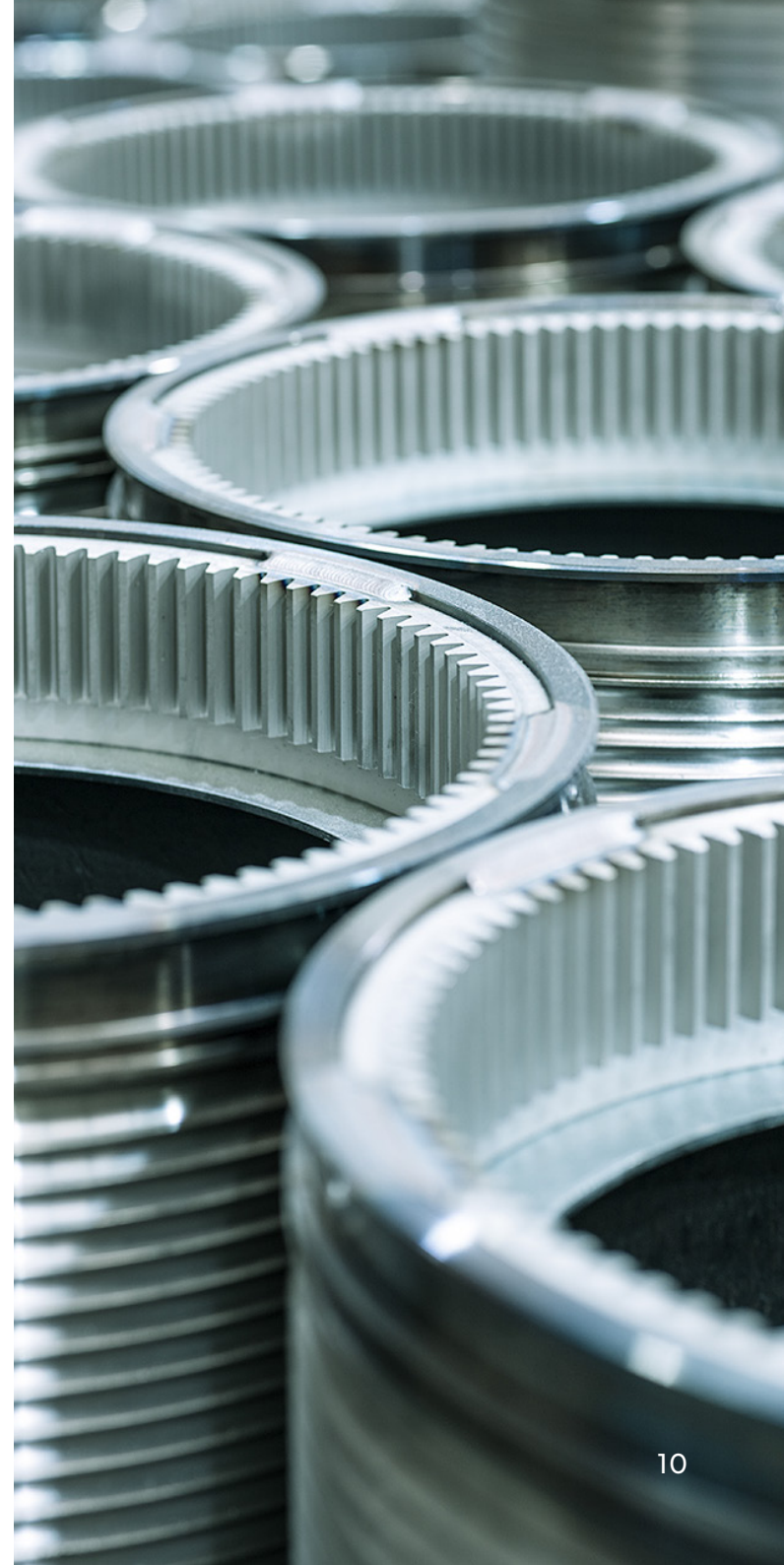
Tous les cadeaux et marques d'hospitalité offerts par le Fournisseur aux employés de Konecranes ou à d'autres partenaires commerciaux doivent être raisonnables et conformes aux normes usuelles en termes d'hospitalité, et doivent être acceptables en vertu des lois applicables. Recevoir ou donner de l'argent liquide ou des valeurs

en espèce (y compris également les cartes cadeaux qui sont considérées comme des équivalents monétaires) en tant que cadeau est interdit. En outre, le Fournisseur est tenu de s'abstenir d'offrir des cadeaux ou des marques d'hospitalité aux employés de Konecranes lorsqu'un appel d'offres ou une négociation contractuelle est en cours.

Les employés et représentants de Konecranes doivent toujours payer eux-mêmes leurs frais de déplacement et d'hébergement lorsqu'ils rendent visite à un Fournisseur ou participent à des événements organisés par le Fournisseur.

Konecranes attend du Fournisseur qu'il établisse et maintienne des processus adéquats et proportionnés pour prévenir la corruption au sein de ses opérations et qu'il veille au respect des lois anti-corruption applicables.

Konecranes s'engage à lutter contre la corruption sous toutes ses formes et attend la même chose de ses Fournisseurs.



Concurrence loyale

Konecranes attend de ses Fournisseurs qu'ils s'efforcent d'assurer une concurrence loyale et qu'ils s'engagent à se conformer aux lois applicables en matière de concurrence. Le Fournisseur renoncera à toute activité qui pourrait empêcher une concurrence loyale ou soulever des problèmes en rapport aux lois sur la concurrence, par exemple en partageant des informations sur ses prix, ses parts de marché ou d'autres informations similaires non publiques avec ses concurrents.

Conflits d'intérêts

Le Fournisseur doit éviter les situations où il existe un conflit d'intérêts entre Konecranes et le Fournisseur, ou qui pourraient créer un conflit d'intérêts avec l'obligation d'un employé de Konecranes d'agir dans le meilleur intérêt de Konecranes.

Le Fournisseur doit informer Konecranes de toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou réelle dont il a connaissance, y compris les situations dans lesquelles un employé de Konecranes ou un membre de la famille d'un employé de Konecranes possède un intérêt financier direct ou indirect important dans le Fournisseur, ou si une telle personne occupe un poste de direction chez le Fournisseur ou travaille pour lui.

L'ouverture et la transparence contribuent à réduire les effets des conflits d'intérêts potentiels.



Commerce international

Le Fournisseur doit se conformer à toutes les sanctions et à tous les embargos commerciaux nationaux et internationaux applicables, ainsi qu'à toutes les lois douanières et de contrôle des exportations et des importations applicables.

Le Fournisseur doit conserver et partager des données commerciales, des informations et des documents exacts concernant ses produits. Le Fournisseur est tenu de fournir à Konecranes, sur simple demande, des informations sur le lieu de fabrication des produits ainsi qu'une preuve de l'origine.





Sécurité

Le Fournisseur doit se conformer aux lois et réglementations applicables en matière de cybersécurité et prendre des mesures proactives pour garantir la sécurité des produits, systèmes et services fournis.

Le Fournisseur informera Konecranes sans délai excessif des incidents de cybersécurité ayant un impact sur Konecranes ou sur les produits et services fournis par le Fournisseur à Konecranes.

Le Fournisseur doit s'assurer que l'IA (intelligence artificielle) ou une technologie similaire dans les produits et services fournis à Konecranes est transparente, fiable, non discriminatoire et conforme aux lois et réglementations applicables.

Confidentialité et propriété intellectuelle

Le Fournisseur doit garder confidentielles les informations confidentielles de Konecranes et de ses clients auxquelles il peut avoir accès ou dont il peut avoir connaissance dans le cadre de ses relations commerciales avec Konecranes, et il doit garantir une protection contre tout accès et utilisation non autorisés. Le Fournisseur utilisera ces informations uniquement dans le cadre de son travail pour Konecranes.

Le Fournisseur respectera et protégera les droits de propriété intellectuelle de Konecranes et des tiers.



Signalement des problèmes de conformité

Konecranes attend du Fournisseur qu'il offre à ses employés et aux autres parties prenantes la possibilité de signaler ses préoccupations concernant une conduite contraire à l'éthique ou illégale sans risque de représailles et qu'il veille à ce que des processus appropriés soient mis en place pour traiter ces préoccupations et remédier à tout cas confirmé.

Si le Fournisseur prend connaissance de violations du présent Code par ses employés ou les employés de Konecranes susceptibles d'avoir un impact sur la relation commerciale qu'il entretient avec Konecranes, le Fournisseur doit en informer Konecranes dans les plus brefs délais. Le Fournisseur et l'un de ses employés peuvent contacter Konecranes directement ou signaler leurs préoccupations de manière confidentielle via la [ligne d'alerte de Konecranes](#).

Consultez les pages [konecranes.com](https://www.konecranes.com) pour obtenir de plus amples informations sur le processus et les canaux de lancement d'alerte.



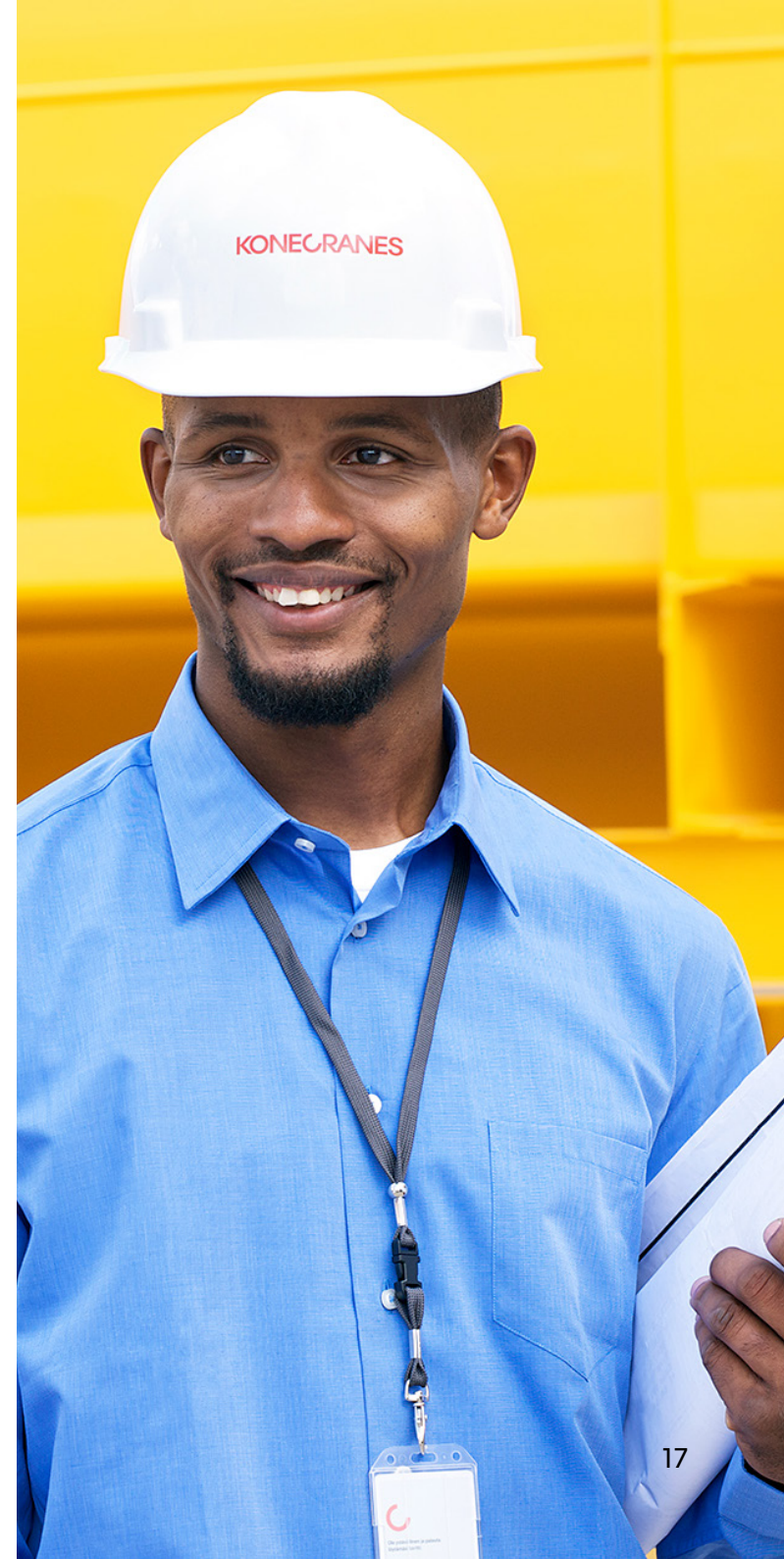
Surveillance et audit

Le Fournisseur doit surveiller et documenter en permanence son respect du présent Code et des lois et réglementations applicables, et le Fournisseur doit être en mesure de démontrer son respect des exigences sur simple demande. Konecranes peut vérifier que le Fournisseur respecte le présent Code et le Fournisseur doit fournir à Konecranes l'accès aux informations et documents pertinents à cette fin.

Konecranes aura le droit d'effectuer un audit pour s'assurer du respect du présent Code par le Fournisseur lui-même, avec ou sans l'aide d'un auditeur tiers.

Si les résultats d'un tel audit révèlent, ou s'il devient évident d'une autre manière, que le Fournisseur ne respecte pas le présent Code, le Fournisseur prendra toutes les mesures correctives nécessaires en temps opportun. Si le Fournisseur ne respecte pas le présent Code, Konecranes peut prendre des mesures à l'encontre du Fournisseur, y compris, mais sans s'y limiter, suspendre les commandes ou résilier tout accord avec le Fournisseur en cas de violation substantielle du Code.

Pour toute question concernant le Code, contactez votre interlocuteur Konecranes. Si vous rencontrez des problèmes de conformité, vous pouvez également les signaler en utilisant [la ligne d'alerte de Konecranes](#).



KONECRANES